

Concours d'écriture de Nouvelles

Exposition « Une histoire du livre »

CONCOURS OUVERT du 12/03/2024 au 11/06/2024 inclus

Article 1 – Règlement – Thème

Un Concours d'écriture de Nouvelles est organisé par la Médiathèque d'Hyères à l'occasion de son exposition « Une histoire du livre ».

Le thème sera « Les livres et/ou la lecture ». Le genre et le registre littéraires restent libres (contemporain, historique, policier, feel-good, science-fiction, fantastique/fantasy...).

Article 2 – Catégories

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous. Il y aura 2 catégories :

- une sélection adolescents de 14 à 17 ans inclus
- une sélection adultes à partir de 18 ans.

Les concurrents ne peuvent présenter qu'une seule nouvelle. Les textes doivent être libres de droits et ne pas avoir reçu d'autre prix.

Article 3 – Modalités

Une rubrique « Concours de Nouvelles » sera ouverte sur le site de la Médiathèque mediatheque.ville-hyeres.fr, sous l'onglet « Agenda », « Animations ». Vous pourrez y consulter le règlement et télécharger la fiche d'inscription.

Chaque texte est présenté avec son titre au début de la nouvelle sur la première page. Il sera rédigé en français et dactylographié.

- Pas de page blanche ou feuille de garde, ni dessins.
- Format de la page : A4 (21 x 29,7cm)
- Police de caractère : Times New Roman
- Taille de caractère : corps 12
- Interligne : 1,5
- Marges de côtés, haut et bas : 2 cm
- Texte justifié
- Entre 3 et 5 pages maximum (une page correspond à un recto).

La rédaction des nouvelles se fera **sur feuilles blanches anonymes numérotées** en bas de chaque page à droite. Les participants devront inscrire leur nom, âge et coordonnées au dos ou à la fin du tapuscrit.

Article 4 – Envoi

La fiche d'inscription sera à joindre au texte de la nouvelle, qui devra être déposée directement à l'Espace Adulte de la Médiathèque au 3^e étage, ou envoyée par mail à l'une des adresses suivantes :

agirard@mairie-hyeres.com / etarnaud@mairie-hyeres.com

La date limite d'envoi ou de dépôt des textes est fixée au 11 juin 2024.

Article 5 – Sélection et jury

Un comité de lecture composé de bibliothécaires procédera à la sélection (respect du thème et des consignes, orthographe et grammaire, cohérence de l'histoire, originalité, appréciations personnelles des jurés). Les auteurs primés s'engagent à ne pas réclamer de droits d'auteur ni quoi que ce soit d'autre que le prix attribué à l'occasion de ce concours. Le jury se réserve la possibilité d'annuler le concours si la participation était jugée trop faible. Il est rappelé aux concurrents que les décisions du jury sont sans appel et que le fait de poser sa candidature implique l'acceptation complète du présent règlement et des décisions du jury.

Article 6 – Prix

La remise des prix aura lieu le samedi 22 juin 2024 à 16h30 - Auditorium de la Médiathèque.

Le concours sera doté de récompenses attribuées :

- à la 1^{ère} nouvelle classée, catégorie adolescents (14-17 ans inclus)
- à la 1^{ère} nouvelle classée, catégorie adultes (à partir de 18 ans).

Article 7 – Cession de droits

La nouvelle envoyée ne sera pas restituée à son auteur (vous devrez en garder une trace numérique au **format doc** pour une impression ultérieure). Les participants déclarent être l'auteur et seul titulaire des droits de propriété littéraire et artistique des œuvres envoyées dans le cadre du concours. Par l'acceptation du présent règlement, les participants consentent à rendre leurs œuvres publiques et cèdent à titre gratuit les droits de représentation et de production y afférant. La cession du droit de représentation s'étend à toute communication de l'œuvre au public par voie papier, d'affichage (articles de journaux, magazines), audiovisuelles ou numérique (publication sur réseaux – via Internet, etc...), effectuée par la Médiathèque. Enfin, les participants consentent à l'utilisation de leur nom et de leur image dans le cadre du concours et de la mise en ligne des résultats. Une autorisation écrite sur la fiche d'inscription du ou des représentants légaux sera nécessaire pour les mineurs.

Article 8 – Information des lauréats

Tous les participants seront informés du résultat du concours **par mail**. Après la remise des prix, les nouvelles seront consultables sur le site de la Médiathèque.

Toute l'équipe de la Bibliothèque vous remercie pour votre participation.

A Hyères, le 13/02/2024